



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

L'an 2016, le 3 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Longvilliers s'est réuni à la Mairie de Longvilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLES Marc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/05/2016. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/05/2016.

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 2
Abstention : 2

Présents : Mmes : LASSIMOUILLAS Jeanne, MAYORDOMO Frédérique, PALFRAY Martine, MM : ALLES Marc, CANAL Patrice, CHANCLUD Maurice, CHAPEY Christian, CORDIER Alain, GODEAU Hervé, MAGNE Kléber, PINIER Jean-Pierre

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture de Rambouillet
 Le : 07/06/2016
 Et
 Publication ou notification du :

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GILET Gaëlle à M. CHAPEY Christian, MM : ALEXANDRE David à M. MAGNE Kléber, CARON Thibaud à M. CHANCLUD Maurice, GEORGE Pascal à M. CANAL Patrice

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAYORDOMO Frédérique

2016 - 09 – Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 16 en date du 23 avril 2010 et n° 43 du 10 novembre 2010 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols applicable au territoire communal, valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme, fixant les objectifs, et définissant les modalités de la concertation auprès des habitants,

Vu les orientations du projet d'aménagement et de développement durables débattues lors du conseil municipal en date du 11 janvier 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20 en date du 5 juin 2015 ayant arrêté le projet de PLU,

Vu l'arrêté du Maire n°33 en date du 5 décembre 2015 soumettant à enquête publique du 28 décembre 2015 au 4 février 2016 le projet de PLU arrêté par le Conseil municipal,

Vu les avis des personnes publiques associées,

Vu le registre d'enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient d'apporter quelques modifications au projet de plan local d'urbanisme, sans que cela ne remette en cause l'économie générale du projet de PLU arrêté le 5 juin 2015,

Considérant que les avis formulés par les personnes publiques associées et consultées conduisent à compléter de façon mineure, le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation, les justifications, les annexes et à ajuster certains points du règlement (pièces écrites et graphiques),

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- 11 voix pour
- 2 voix contre (M. Magné et M. Alexandre)
- 2 abstentions (M. Chapey et Mme Gilet)

- **d'approuver** le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la délibération,

- **de dire** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département,

- **de dire** que, conformément à l'article L123-10 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie ainsi qu'à la Sous-préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,

- **de dire** que la présente délibération et les dispositions engendrées par le Plan Local d'Urbanisme ne seront exécutoires qu'après sa transmission au Préfet et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité ;

- **de dire** que la présente délibération et le Plan Local d'Urbanisme seront transmis pour information à Monsieur le Préfet, Madame la Présidente du Conseil régional, Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé de l'élaboration du SCOT, aux représentants de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers, à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ainsi qu'à l'ensemble des Personnes publiques associées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/06/2016

Le Maire
Marc ALLES

